

Liberte Égalité Fraternité

ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

Session 2024

La Rectrice de région académique - Rectrice d'académie Chancelière des Universités, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

Vu les décrets 72-580 et 72-581 du 4/7/1972 portant statut des professeurs certifié

Vu le décret 80-627 du 4/8/1980 modifié portant statut des professeurs d'Education physique et sportive

Vu le décret 90-680 du 1/8/1990 portant statut des professeurs de écoles

Vu le décret 92-1189 du 6/11/1992 portant statut des professeurs des lycées professionnels

Vu l'arrêté du 23/12/2003 relatif à l'organisation de la certification complémentaire

Vu l'arrêté du 08/09/2023 autorisant, au titre de la session 2024, l'ouverture d'une Certification Complémentaire

Vu la circulaire du 11/09/2023 relative aux modalités d'organisation de l'examen de la Certification Complémentaire au titre de la session 2024.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La liste des candidats admis à la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire: « ARTS option CINÉMA ET AUDIOVISUEL » est arrêtée comme suit :

Madame CASTELLANOS MORELL Ingrid Monsieur LAMOULIE Etienne

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de la Guadeloupe est chargé de

l'exécution du présent arrêté

Fait aux Abymes, le 10 avril 2024

REG

RECTORA

Pour la Rectrice et par délégation Le Secrétaire Général d'Académie

Dominique DERGOPSOM